



Communiqué de presse

Le 19 mars à Kyoto durant le 3^e Forum mondial de l'eau, un « engagement citoyen pour le droit à l'eau » a été proclamé par une quarantaine de personnes de tous continents. Celles-ci se sont réunies pour la première fois en Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau. L'engagement citoyen a été porté par Michail Gorbatschow devant la conférence ministérielle réunie à Kyoto.

Le texte de l'engagement constitue l'aboutissement d'une volonté d'agir formulée voilà deux ans. Il résulte de la discussion de principes et des expériences de divers réseaux d'organisations internationales et d'ONG de par le monde.

Cette démarche préparatoire constitue le départ d'une action pour préciser et améliorer les objectifs du Millenium et les accords de Johannesburg sur l'assainissement. Le projet a été lancé à l'initiative du Secrétariat international de l'eau avec la participation de Green Cross, d'ALMAE et du Water Supply and Sanitation Collaborative Council.

Dans cet engagement citoyen, l'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau affirme des principes :

- Elle salue la reconnaissance du droit d'accès à l'eau comme un droit humain fondamental et inaliénable reconnu récemment par le comité sur les droits économiques, culturels et sociaux des Nations Unies le 28/11/2002 à Genève. Il lui apparaît urgent que ce droit à l'eau soit garanti par le droit international et que les Etats s'obligent à le mettre en œuvre.
- Elle affirme que les citoyens et les membres des communautés locales ont un droit à la décision, un droit à l'éducation et à l'information pour notamment lutter contre la corruption, un droit d'accès aux financements et un droit de recours.

L'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau se donne plusieurs objectifs pour agir sur les gouvernements et les bailleurs de fonds :

- Elle demande la signature d'une convention globale sur l'eau.
- Elle réclame la mise en œuvre d'un réseau de surveillance internationale impliquant toutes les parties prenantes des organisations internationales jusqu'à la société civile. Outil de contrôle et d'alerte, il veillerait à la sauvegarde des intérêts des plus pauvres et à la promotion de solutions alternatives peu coûteuses et respectueuses de l'environnement.
- Elle se propose de désigner dans chaque pays un médiateur de l'eau (water ombudsperson).
- Elle publiera régulièrement un rapport, qui à la façon de ceux d'Amnesty International dénoncera partout où ce sera nécessaire les manquements aux règles définies à Kyoto.

Kyoto, 22 mars 2003.

Contact à Kyoto : Raymond Jost, SIE, tél 090 69 46 50 08 ; Maison des citoyens et de l'eau.
Le texte intégral de l'engagement citoyen pour le droit à l'eau est disponible sur www.planets-voice.org

